

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 20, le 19 novembre 2015.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le préfet Robert Miller, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, la secrétaire corporative
- M. Marc Rondeau, directeur général et trésorier

### Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président du conseil de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2015-62**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - Retirer le point 4AT) 2 : Route verte
  - Ajouter à divers le point : Amendement à la convention du bail
  - Ajouter à divers le point : Modification au plan d'effectifs
  - De modifier le titre du point 4TRA) 2 pour le suivant : Entente sur le titre de transport métropolitain entre Québec et Lévis

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 octobre 2015

#### **Résolution n° C-2015-63**

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 22 octobre 2015.

Adoptée

### Nomination d'une secrétaire corporative – Remplacement d'un congé de maternité

#### **Résolution n° C-2015-64**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- De nommer Me Myriam Poulin, avocate, à titre de secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec en remplacement temporaire de Me Marie-Josée Couture pour toute la période de son congé de maternité à survenir en 2016.
- D'accorder à l'employée une indemnité équivalente au minimum de l'échelle de remplacement pour la période d'emploi à titre de secrétaire corporative.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Secrétariat

Adoptée

### Virements budgétaires – Budget 2015

#### **Résolution n° C-2015-65**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement de 100 000 \$ provenant de la fonction « Administration – poste rémunération » à la fonction « Hygiène du milieu – poste rémunération »;

- D'autoriser un virement de 42 000 \$ provenant de la partie II PMGMR à la partie I Fonction aménagement;
- D'autoriser un virement de la partie II à la partie I d'une somme équivalente à 5 % des dépenses d'administration générale de la partie I à chaque année.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Trésorerie

Adoptée

### Budget 2015 – Engagements budgétaires - Partie I

#### **Résolution n° C-2015-66**

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- D'engager un montant de 100 000 \$ du budget 2015 pour le financement de dépenses en 2016 relatives à l'élaboration de la stratégie agro-alimentaire.
- D'engager un montant de 150 000 \$ du budget 2015 pour le financement de l'actualisation de la photographie aérienne prévue en 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Trésorerie

Adoptée

### Budget 2015 – Engagements budgétaires - Partie II

#### **Résolution n° C-2015-67**

Sur proposition de Mme Dominique Tanguay, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'engager le surplus financier de la partie II du budget 2015 pour le financement d'activités du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles prévues en 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Trésorerie

Adoptée

### Rapport de suivi et de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire (PMAD) de la CMQ

#### **Résolution n° C-2015-68**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- D'adopter le Rapport de suivi et de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec en date du 19 novembre 2015.
- D'autoriser la secrétaire corporative à transmettre une copie du Rapport de suivi et de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- D'autoriser la direction générale à transmettre le Rapport de suivi et de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec, aux composantes, aux municipalités locales et auprès des partenaires du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Prise d'acte du rapport de Roche sur l'état de situation du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles – Plan d'action 2014 pour la mise en œuvre des recommandations

### **Résolution n° C-2015-69**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport de Roche ltée ayant pour titre « État de la situation du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles – Plan d'action 2014 pour la mise en œuvre des recommandations », daté du 5 juin 2014.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015  
Responsable : Environnement

Adoptée

Constitution d'une commission (article 53.13 LQE)

### **Résolution n° C-2015-70**

Considérant que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) Rive-Nord est en vigueur depuis le 21 avril 2005 et, qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la CMQ a la responsabilité de réviser ce document aux cinq ans;

Considérant que la CMQ a procédé à l'adoption du projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) le 22 octobre 2015;

Considérant que le projet de plan doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission;

Considérant que la commission doit être constituée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement;

Considérant que la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation, et doit tenir au moins deux assemblées publiques sur le territoire de la CMQ Rive-Nord;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par Mme Dominique Tanguay, et résolu :

- Que le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;
- De constituer une commission pour la consultation publique sur le projet de plan métropolitain de gestions des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec, Rive-Nord;
- Que la commission soit formée des personnes suivantes :
  1. Mme Anne-Marie Gargano-Huard, conseillère en développement durable, gestionnaire de projet et soutien stratégique, CHU de Québec, représentante du milieu des affaires (institutionnel);
  2. M. Christophe Roubinet, directeur adjoint de l'investissement, Filaction, représentant du milieu sociocommunautaire;
  3. M. Yves Fortin, secrétaire général du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN), représentant du milieu syndical;
  4. M Alexandre Turgeon, directeur général et vice-président exécutif, Conseil régional de l'environnement, représentant des groupes de protection de l'environnement;
  5. M. Jeannot Richard, à titre de membre indépendant;
  6. M. Steeve Verret, membre du conseil de la Ville de Québec et de la CMQ.
- Que la commission tienne au moins deux assemblées publiques sur le territoire d'application du projet de plan et que celles-ci débutent au plus tard en février 2016;
- Que le mandat de la commission soit de s'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan soient fournies et d'entendre les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer;
- Qu'à l'issue de ces assemblées, la commission dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique, et le transmet au conseil de la CMQ. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil ;
- Que la rémunération suivante soit offerte aux commissaires :

- 350 \$ par séance d'assemblée publique et 500 \$ pour le président de la commission;
- 350 \$ par séance de travail et 500 \$ pour le président, chaque séance étant d'une durée approximative de 3 h 30;
- Cette rémunération inclut tous les frais de déplacement, de stationnement, de repas, etc.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Environnement

Adoptée

### Renouvellement de l'entente pour le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire métropolitain pour l'année 2016

#### **Résolution n° C-2015-71**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- De reconduire l'entente en vigueur sur le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour une période de 12 mois (du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016) conditionnellement au renouvellement du ministère des Transports du Québec d'un financement couvrant 75 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 350 000 \$ par année;
- D'autoriser le président de la CMQ et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

### Entente sur le titre de transport métropolitain entre Québec et Lévis

#### **Résolution n° C-2015-72**

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016), l'entente le titre de transport métropolitain entre Québec et Lévis, conditionnellement au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (décret n° 1152-2002 modifié par les décrets n° 148-2007 du 14 février 2007, 982-2008, 983-2008 du 8 octobre 2008 et 1005-2013 du 25 septembre 2013) ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente;

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général et trésorier, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

### Renouvellement du titre de transport métropolitain au territoire de la MRC de La Jacques-Cartier

#### **Résolution n° C-2015-73**

Sur proposition de M. Robert Miller, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, conditionnellement à la participation financière pour le moins équivalente de la MRC et au renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente;
- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général et trésorier, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

### Renouvellement du titre de transport métropolitain au territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans

#### **Résolution n° C-2015-74**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Natacha Jean, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans, conditionnellement à la participation financière pour le moins équivalente de la MRC et au renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif

des personnes ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente;

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général et trésorier, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

### Renouvellement du titre de transport métropolitain au territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré

#### **Résolution n° C-2015-75**

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période de 12 mois (du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré conditionnellement à la participation financière pour le moins équivalente de la MRC et au renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente;
- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général et trésorier, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Transport et mobilité

Adoptée

### Renouvellement de l'entente pour le soutien informatique avec la Ville de Québec

#### **Résolution n° C-2015-76**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le renouvellement de l'entente entre la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec portant sur l'utilisation des services des technologies de l'information



et des télécommunications pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018, selon les modalités substantiellement conformes du projet d'entente et ses annexes.

- D'autoriser le vice-président du comité exécutif et la secrétaire corporative à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Géomatique et informatique

Adoptée

Entente de partenariat concernant l'acquisition de données Lidar des parties de territoires des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et du territoire complet de la MRC de L'Île-d'Orléans

### **Résolution n° C-2015-77**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à signer le protocole de partenariat régional concernant l'acquisition de données Lidar des parties des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, d'une somme de 103 000 \$ excluant les taxes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Géomatique et informatique

Adoptée

Amendement à la convention du bail

### **Résolution n° C-2015-78**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer l'amendement n° 1 au bail signé à Québec le 23 décembre 2009 entre La Capitale (le locateur) et la CMQ (le locataire), le tout selon les modalités substantiellement conforme au projet d'amendement.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Direction générale

Adoptée

Modification au plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec

**Résolution n° C-2015-79**

Sur proposition de M. Robert Miller, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

- De modifier le plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec afin d'ajouter les deux (2) postes suivants :
  - Coordonnateur en développement agroalimentaire, statut de contractuel (5 j/sem.) débutant le 16 novembre 2015 et se terminant le 31 décembre 2017;
  - Conseiller à l'aménagement du territoire, statut de contractuel (5 j/sem.) débutant le 15 février 2016 et se terminant le 15 février 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 19 novembre 2015

Responsable : Direction générale

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- A) Publications de la CMQ :
- Bulletin de liaison – 4 novembre 2015
  - Communiqué de presse du 2 novembre 2015 - *La Communauté métropolitaine de Québec rend public son projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*
  - Communiqué de presse du 2 novembre 2015 - *Lancement d'une consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021*

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2015-80**

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 50.

Adoptée

Les résolutions C-2015-62 à C-2015-80 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRETÁIRE